



Comité Technique DDT 82 du 09 février 2012

Point n°5 : Création et/ou adaptation des postes aux SEAR et SEB

Déclaration commune des organisations syndicales

Les représentants du personnel au Comité Technique s'étonnent des méthodes de management à la DDT 82. En effet, lors des différentes rencontres entre les organisations syndicales, le directeur adjoint et le secrétaire général nous avons demandé que les ouvertures de postes se fassent à l'ensemble des agents après avoir déterminé dans l'ordre, les missions de la DDT, les nouveaux services et les bureaux devant les accueillir.

Il nous a été signalé qu'à la fin du mois de janvier seront ouvert 6 postes dont le besoin ne pouvait s'accommoder d'attendre la réorganisation prévue.

Sur ces 6 postes, 3 sont des postes vacants ou susceptibles de le devenir, 2 sont prévus pour une prise d'effet le 01 janvier 2013 (ou est l'urgence ?) et 1 nouveau poste en catégorie A est créé. Sur le compte rendu du CODIR du 19 janvier 2012 vous nommez les agents qui doivent être affectés sur ces 3 derniers postes.

Ces postes nouveaux relèvent d'une réorganisation des services qui doit passer en CT avant la création des postes.

La publication de ces postes ne devrait pas être présentée comme élaborés pour des agents nominativement cités même si certains agents sont pressentis.

Vous affectez des agents sur des postes de façon autoritaire sans vous soucier du désir de la communauté de travail ni respecter les règles de fonctionnement validées lors des rencontres entre les représentants du personnel et les représentants de la direction.

De plus il a été relevé qu'un des agents désignés pour un des 3 postes n'a jamais été contacté et a appris par le compte rendu du CODIR du 19 janvier sa nouvelle affectation !

En conséquence, ces méthodes sur la réorganisation future de la DDT semblent se traduire aujourd'hui dans les services par des affectations arbitraires : tel agent va sur ce poste, tel autre va dans ce service etc.

Cette façon de procéder relève davantage d'une gestion au cas par cas comme le faisait votre prédécesseur et que nous avons combattu, plutôt que d'une gestion globale avec une ouverture de postes à l'ensemble des agents pour permettre une mobilité tant réclamée par les services centraux.

En outre cette façon de procéder entraîne des initiatives de certain chef de service qui relance des agents sur un poste que vous nous annoncez comme non remplacé mais que les organigrammes maintiennent !

Ainsi se répètent des situations (les plus récentes : le poste du référent inondation et un poste du SEAR) que vous aviez jugé à l'époque comme maladroites mais que vous n'avez semble t'il pas arrêtées.

Enfin il se crée en DDT82 une ambiance déplorable au point que même si un agent est sur un poste qui lui convient il peut, du fait du prince, se retrouver le lendemain sur un autre poste.

Les représentants du personnel, en attente de plus de respect pour les agents, de transparence dans les méthodes et d'informations précises sur la réorganisation de la DDT, voteront contre la création ou adaptations des postes, au SEAR et au SEB